Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss foresty journal = Journal forestier suisse

Herausgeber: Schweizerischer Forstverein

Band: 108 (1957)

Heft: 7-8

Artikel: La protection de la nature en Tchécoslovaquie et l'économie forestière

Autor: Pfeffer, A.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-767621

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La protection de la nature en Tchécoslovaquie et l'économie forestière

Par *A. Pfeffer*, Prague

Oxf: 907. 1 (437)

La Bohême et la Moravie, tout en étant des pays extrêmement peuplés, ont gardé depuis longtemps de multiples trésors naturels. C'est sur le sol forestier que, relativement, on a gardé le plus de réserves. Elles étaient fondées sur l'instigation ou grâce à la compréhension des possesseurs, Etat aussi bien que personnes privées. La protection de la nature pouvait même tirer parti du fait que, dans nos pays, on avait affaire à de nombreuses forêts protectrices, pouvant être déclarées comme telles grâce aux lois forestières. Ces forêts devenaient protectrices vers le milieu du siècle passé, surtout à la limite supérieure des forêts dans les montagnes où elles avaient pour devoir de sauvegarder les forêts de rendement, notamment dans les hautes altitudes et, dans les conditions défavorables, de préserver les sols de l'érosion. C'est là que les aspirations purement protectrices se confondaient avec le programme de l'économie forestière.

Depuis 1945, la protection de la nature subit un grand développement. Au point de vue administratif, elle a été fixée dans le Ministère de l'enseignement et de la culture et elle intervient dans tous les domaines de l'activité humaine. Aujourd'hui, nous avons de nombreuses réserves dans les forêts, dans les prairies, sur des tourbières, des réserves aquatiques, telles qu'étangs, etc. On protège individuellement les arbres mémorables, les formations géologiques, les monuments architecturaux et des villes pittoresques entières. Dans les forêts nous avons affaire à de multiples petites réserves ayant une surface de 1 à 200 ha et à des parcs naturels (Krkonoše, Hautes-Tatras) qui, au total, atteignent une surface d'environ 60 000 ha, dont une partie seulement forme des réserves absolues. Nous avons à peu près 600 réserves peu étendues, ayant une superficie d'environ 8000 ha, c'est-à-dire 2 ‰ de la surface totale de nos forêts. C'est là que nous avons conservé les restes des forêts vierges ou des peuplements ayant un caractère de forêts naturelles. Nous pouvons les trouver le plus souvent dans les montagnes, moins dans les altitudes plus basses. Les plus nombreux sont les restes de forêts vierges où domine le sapin, le hêtre, l'érable sycomore et l'épicéa, quelquefois même il s'agit de pessières pures. Les autres essences sont moins communes dans les réserves. Dans ces réserves les interventions de l'homme se bornent tout au plus à l'exploitation des fûts morts et tombés. En effet il n'est pas toujours possible de laisser les réserves comme enclaves tout à fait intégrales au milieu des forêts de rendement et sans surveillance sanitaire.

Les réserves forestières les plus importantes en Bohême et en Moravie sont:

Forêt vierge de Boubín (46,66 ha) : hêtre, sapin, épicéa, érable sycomore;
Forêt vierge de Žofín (Šuma-va, 97,72 ha) : hêtre, érable sycomore, sapin, épicéa;
Rochers de Týřov près Skreje (62,08 ha) : ifs;
Tourbière près de Mirochov (? ha) : Pinus uliginosa;
Marais de Rokyta (104 ha) : Pinus montana;
Šerák dans les Jeseníky (226,87 ha) : épicéa;
Forêts de Cahnov, Ranšperk, Soutok près de Břaclav (32,66 ha) : chêne, orme, frêne, aulne;
Salajka dans les Beskydy (21,86 ha) : sapin, hêtre, érable sycomore, épicéa.

Je ne mentionne pas ici les multiples réserves de la Slovaquie, bien qu'elles ne soient pas moins importantes. L'économie forestière aide, bien des fois à elle-même, la protection de la nature. C'est ainsi que, d'après la loi sur la génétique des peuplements forestiers promulguée en 1948, il est interdit de planter des sujets et de semer la graine des essences qui ne conviennent pas à la station. D'après le décret gouvernemental sur les graineteries forestières, nous protégeons les peuplements mûrs des essences de belle allure et de bonne qualité, où l'on récolte la graine. Nous nous efforçons à pousser la révolution au moins à cent ans, même si ces aspirations ne sont pas toujours compatibles aux exigences de l'industrie.

Enfin il faudrait mentionner que nous protégeons certains peuplements comme habitat des animaux. C'est ainsi que, en Bohême, sur le Mont de Bezděz se trouve une vaste réserve de hêtraies où vit le longicorne *Rosalia alpina L.* qui y est une rareté naturelle, ou, près de Biskupice sur le Danube, sont protégés des peuplements de peupliers blancs avec les nids de cormorans.

Malgré les aspirations protectrices, on rencontre des revers. En Slovaquie persiste le pâturage en forêt, dans d'autres régions surgissent de graves problèmes en rapport avec les exhalaisons des centres industriels. Au cours des trente dernières années disparaissent rapidement les ormes, attaqués par la graphiose et, bien des fois, le sapin. Là, même une protection des forêts très intensive ne peut suffire à elle seule, car il s'agit d'un problème de portée beaucoup plus vaste.

La protection de certains mammifères et de certains oiseaux est prescrite en Tchécoslovaquie, surtout grâce à une judicieuse loi de chasse, datant de 1947. D'après cette loi on peut protéger pendant toute l'année la plupart de notre gibier à poil et à plume. Les résultats de cette protection sont bien satisfaisants, parce que les délits contre cette loi ne sont pas très nombreux. Aujourd'hui nous avons chez nous environ 180 ours, la martre n'est plus une rareté, le lynx est un gibier sédentaire en Moravie, le blaireau est, pratiquement, surpeuplé. Cependant, malgré les efforts des protecteurs, la loutre disparaît, chassée par la souillure des courants d'eau. Le nombre de nos grands et petits tétras, des gelinottes,

des cailles et des canards sauvages décroît de plus en plus. Il est évident que la défense de l'ouverture des chasses ne suffit pas mais que les aspirations protectrices doivent aller plus loin.

La protection de la nature peut s'appuyer, en Tchécoslovaquie, sur un bon code. Vers la fin de 1955 a été promulguée la loi sur la protection de la nature pour la Slovaquie et, au cours de 1956, elle doit devenir valable pour l'Etat entier.

Zusammenfassung

Naturschutz und Forstwirtschaft in der Tschechoslowakei

Der Naturschutz in der Tschechoslowakei profitierte von der Tatsache, daß in Böhmen und Mähren schon Mitte des letzten Jahrhunderts zahlreiche Schutzwälder vorhanden waren. Doch erst seit 1945 entwickelte sich ein eigentlicher Naturschutz. Gegen Ende 1955 wurde das Naturschutzgesetz der Slowakei in Kraft gesetzt, das 1956 für den ganzen Staat Rechtskraft erhielt.

Heute bestehen bereits zahlreiche Reservate in Wäldern, Wiesen, Mooren, Gewässern, daneben auch einzeln geschützte Bäume, geologische Formationen, Baudenkmäler, malerische Städte usw. Waldreservate und Naturparks mit Flächengrößen von 1 bis 200 ha bestehen heute im Gesamtumfang von zirka 60 000 ha, doch haben nur zirka 8000 ha, d. h. 2 ‰ der Gesamtwaldfläche, als absolute Reservate zu gelten. Es handelt sich vor allem um Urwaldreste und weitgehend natürliche Bestände, meist in Berggebieten.

Die wichtigsten sind (außer einigen in der Slowakei, welche hier nicht behandelt werden): Urwaldreservat von Boubin: 46,66 ha, Buche, Tanne, Fichte, Bergahorn; Urwaldreservat von Zofin/Suma-va: 97,72 ha, Buche, Bergahorn, Tanne, Fichte; Rochers de Tyrov bei Skreje: 62,08 ha, Eiben; Tourbière bei Mirochov: Bergkiefer; Marais von Rokyta: 104 ha, Bergkiefer; Serak in den Jeseniky: 226,8 ha, Fichte; Wälder von Cahnov, Ransperk, Soutok bei Braclav: 32,66 ha, Eiche, Ulme, Esche, Erle; Salajka in den Beskiden: 21,86 ha, Tanne, Buche, Bergahorn, Fichte. Außerdem Tierschutzreservate auf dem Berg Bezdez (longicorne Rosalia alpina) und bei Biskupice an der Donau (Kormorane).

Dank einer sorgfältigen Jagdgesetzgebung aus dem Jahre 1947 sind auch die meisten Haar- und Federwildarten während des ganzen Jahres geschützt, und die Resultate dieses Schutzes sind sehr befriedigend. So zählt man heute ungefähr 180 Bären, die Wildkatze ist keine Rarität mehr, der Luchs ist in Mähren Standwild, und der Dachs leidet eher an Übervölkerung. Dagegen ist trotz aller Anstrengung der Fischotter infolge der Verschmutzung der Gewässer verschwunden. *Bi*